



commune de
THOREE LES PINS

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 05 JUIN 2023**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six mai deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie le cinq juin deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Odile VÉDIE, Amandine DUGUET, Aurélia PIRON, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Jean-Luc BOURGOIN, Michel GOSSE, Patrick CHOLLET, Eric PELE et David DOIRE.

Absentes : Mesdames Noémi BINOIS et Karine SHAHIN.

Secrétaire de séance : M. Patrick CHOLLET

Monsieur le Maire ouvre la séance.

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 AVRIL 2023

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 24 avril 2023 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

**02 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE - OUVERTURE DE CRÉDITS AU CHAPITRE 041
Délibération N°037-20230506D**

Suite au passage en M57 et dans la continuité de la mise à jour de l'état d'actif du budget Commune (=immobilisations), il doit être effectué des transferts de biens d'un compte à un autre pour être en conformité avec Hélios. Les crédits budgétaires pour le transfert de certains comptes doivent ainsi être prévus. Il y a donc lieu de prendre la décision modificative suivante pour les prévoir aussi bien en dépenses qu'en recettes au chapitre 041-Opérations patrimoniales : *(Opérations d'ordres)*

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES - CHAPITRE 041 « Opérations Patrimoniales »

Compte 2121 « Plantations d'arbres et d'arbustes »	655.22 €
Compte 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »	6 143.64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES - CHAPITRE 041 « Opérations Patrimoniales »

Compte 2111 « Terrains nus »	655.22 €
Compte 2188 « Autres immobilisations corporelles »	6 143.64 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, cette décision modificative.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N°038-20230506D

M. le Maire ouvre le débat pour déterminer le nouveau tarif pour la rentrée 2023-2024. Le tarif est actuellement de 0,95 € par accueil (1 accueil = 1 matin ou 1 soir).

A compter de la rentrée, il n'y aura plus d'achat de cartes de garderie mais un pointage par accueil sera mis en place. La facturation sera au trimestre avec la possibilité de régler en ligne ou par prélèvement avec PAYFIP (détails dans le règlement intérieur).

M. le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur de la garderie périscolaire : seul le paragraphe sur le paiement des factures a été modifié.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- de maintenir le tarif à 0,95 € à compter du 1^{er} septembre 2023,
- d'approuver le règlement intérieur ainsi modifié.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 - RENOUELEMENT D'UNE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT**Délibération N°039-20230506D**

La convention de mise à disposition de M. Christophe DESCHAMPS arrive à son terme le 31 août 2023.

Après accord de l'agent, M. le Maire demande de procéder au renouvellement de sa mise à disposition à raison de 8h par semaine à compter du 1^{er} septembre 2023.

Une convention de mise à disposition va être rédigée dans ce sens pour une durée de trois ans ainsi qu'un arrêté pour sa mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le renouvellement de la mise à disposition de l'agent cité ci-dessus.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05 - ETUDE DE DEVIS

Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour la salle des fêtes :

- Panneaux Photovoltaïques : le montant de l'étude est de 4 032,00 € TTC (Entreprise TECSOL). Un autre devis est en cours de réalisation.
- Devis appoint vaisselle : Le constat sur les 3 dernières années fait état de 2 locations/an exigeant la totalité de la vaisselle. Le devis étant estimé à 2 321,14 € TTC n'est de ce fait pas validé par le Conseil Municipal.
- Devis blocs de secours : Montant du devis 1 009,72 €.

06 - PROJET MAM

M. le Maire a participé à une réunion Enfance-Jeunesse le 15 mai dernier pour les MAM. Il faut dans un premier temps prendre rendez-vous avec la PMI et faire un appel à candidature pour que les personnes intéressées se constituent en association.

Les membres du Conseil Municipal décident de débiter le projet.

07 - FÊTE DE LA MUSIQUE ET MARCHÉ FERMIER : ORGANISATIONS

Une répartition des tâches est faite entre les membres du Conseil Municipal pour ces 2 dates.

08 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

Réunion Sarthe Habitat/Lotissement Les Gravieres III : M. le Maire a reçu des représentantes de Sarthe Habitat le 26 mai 2023. Après échanges, le projet d'installation de logements sociaux a de grandes chances d'aboutir lors de la prochaine commission. Au retour de cette dernière, s'il considère le projet viable, une décision sera à prendre lors du prochain conseil municipal. Estimation du nombre de logements : entre 6 et 8 (T2, T3 et T4) avec possibilité de prévoir des logements pour les seniors.

Commission Bâtiment : M. Patrick CHOLLET rapporte aux membres du Conseil les différents travaux réalisés :

- Clôture réalisée le long du Loir le 5 mai : ont participé Messieurs Patrick JAUNAY, Michel GOSSE et Jean-Luc BOURGOIN.
- Guinguette : des réparations suite à des problèmes de plomberie (intervention de M. Benjamin FONTENEAU) et la vidange du bac à graisses ont dû être pris en charge par la Commune. La peinture dans le couloir a été faite la semaine dernière par Messieurs Patrick CHOLLET et Michel GOSSE.
- Le muret ainsi que le grillage au square ont été remis en état.
- Le fleurissement des bacs à fleurs aux Cartes a de nouveau été réalisé par certains membres du Conseil et un vélo sur le pont a été mis en place pour décorer.
- M. Patrick CHOLLET remercie les élus pour leur participation.

09 - DIVERS

L'installation des bornes sur le parcours de randonnée a été réalisé courant mai. Il suffit d'installer l'application QR-Code pour écouter les explications et le chant des oiseaux à chaque borne.

Suivi des subventions : Le fonds vert pour la rénovation de l'éclairage public a été validé. Pour les amendes de polices, un courrier doit être envoyé à la Préfecture pour avoir l'autorisation de commencer les travaux.

Recensement de la population : Il aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Tour de table

Suite à la location de la salle, Madame Joëlle GERMOND demande à ce que les stores soient contrôlés (dysfonctionnement).

* Dates à retenir :

- Conseil SIVOS : Mardi 13 juin 2023 à 10h00
- Conseil CCAS : Lundi 26 juin 2023 à 10h00
- Conseil Municipal : Lundi 03 juillet 2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h30.

Signatures :

LELARGE Joël
Maire

Patrick CHOLLET
Secrétaire de séance